

ARRÊTÉ N° 25-032

PORTANT NOMINATION DU JURY POUR LA PREMIÈRE ANNÉE DE MASTER EXPLOITATION ET DEVELOPPEMENT DES RESEAUX DE TRANSPORT PUBLIC

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 613-1 et L. 712-2 5°, et D. 911-31
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
- Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
- Vu le décret n° 2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts,
- Vu la délibération du conseil d'établissement en date du 28 avril 2020 portant délégation de pouvoir du conseil d'établissement aux directeurs de composantes relatives aux jurys d'examen,
- Vu la délibération du conseil d'UFR en date du 22 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Pierre-Louis FORT aux fonctions de directeur de l'UFR lettres et sciences humaines,
- Vu les statuts de l'UFR de lettres et sciences humaines,

LE DIRECTEUR DE L'UFR LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

ARRÊTE

Article 1: Composition du jury

Le jury de validation de la première année du master EDRTP est composé comme suit, pour l'année universitaire 2024-2025 :

Présidente du jury : Mme Geneviève ZEMBRI-MARY, Professeure des universités

Membres du jury :

- Mme Virginie LINDER, Enseignante contractuelle
- M Laurent GUIHERY, Professeur des universités
- M Richard ZELEZNY, Enseignant contractuel

Article 2 : Durée

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication et prendront fin, au plus tard, au terme de l'année universitaire 2024-2025.

Article 3 : Publicité

Le présent arrêté est affiché de manière permanente sur les panneaux d'affichage réglementaire et sur le site internet de l'Université.

Article 4 : Exécution

La directrice générale des services et le directeur de l'UFR de lettres et sciences humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 25 octobre 2024

Le directeur de l'UFR lettres et Sciences humaines

Pierre-Louis FORT

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



ARRÊTÉ N° 25-033

PORTANT NOMINATION DU JURY POUR LA DEUXIÈME ANNÉE DE MASTER EXPLOITATION ET DEVELOPPEMENT DES RESEAUX DE TRANSPORT PUBLIC

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 613-1 et L. 712-2 5°, et D. 911-31
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
- Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
- Vu le décret n° 2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts,
- Vu la délibération du conseil d'établissement en date du 28 avril 2020 portant délégation de pouvoir du conseil d'établissement aux directeurs de composantes relatives aux jurys d'examen,
- Vu la délibération du conseil d'UFR en date du 22 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Pierre-Louis FORT aux fonctions de directeur de l'UFR lettres et sciences humaines.
- Vu les statuts de l'UFR de lettres et sciences humaines,

LE DIRECTEUR DE L'UFR LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

ARRÊTE

Article 1 : Composition du jury

Le jury de validation de la deuxième année du master EDRTP est composé comme suit, pour l'année universitaire 2024-2025 :

Présidente du jury : Mme Geneviève ZEMBRI-MARY, Professeure des universités

Membres du jury :

- Mme Virginie LINDER, Enseignante contractuelle
- M Richard ZELEZNY, Enseignant contractuel
- M. Christophe MIMEUR, MCF

Article 2 : Durée

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication et prendront fin, au plus tard, au terme de l'année universitaire 2024-2025.

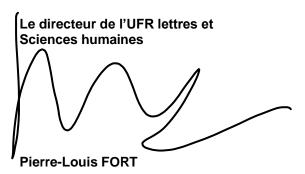
Article 3 : Publicité

Le présent arrêté est affiché de manière permanente sur les panneaux d'affichage réglementaire et sur le site internet de l'Université.

Article 4 : Exécution

La directrice générale des services et le directeur de l'UFR de lettres et sciences humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 25 octobre 2024



En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



ARRÊTÉ N° 25-034

PORTANT NOMINATION DU JURY POUR LE DIPLÔME DE MASTER EXPLOITATION ET DEVELOPPEMENT DES RESEAUX DE TRANSPORT PUBLIC

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 613-1 et L. 712-2 5°, et D. 911-31
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
- Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
- Vu le décret n° 2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts,
- Vu la délibération du conseil d'établissement en date du 28 avril 2020 portant délégation de pouvoir du conseil d'établissement aux directeurs de composantes relatives aux jurys d'examen,
- Vu la délibération du conseil d'UFR en date du 22 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Pierre-Louis FORT aux fonctions de directeur de l'UFR lettres et sciences humaines.
- Vu les statuts de l'UFR de lettres et sciences humaines,

LE DIRECTEUR DE L'UFR LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

ARRÊTE

Article 1 : Composition du jury

Le jury de validation du master EDRTP est composé comme suit, pour l'année universitaire 2024-2025 :

Présidente du jury : Mme Geneviève ZEMBRI-MARY, Professeure des universités

Membres du jury :

- Mme Virginie LINDER, Enseignante contractuelle
- M Richard ZELEZNY, Enseignant contractuel
- -M. Christophe MIMEUR, MCF

Article 2 : Durée

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication et prendront fin, au plus tard, au terme de l'année universitaire 2024-2025.

Article 3 : Publicité

Le présent arrêté est affiché de manière permanente sur les panneaux d'affichage réglementaire et sur le site internet de l'Université.

Article 4 : Exécution

ou de sa publication.

La directrice générale des services et le directeur de l'UFR de lettres et sciences humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification

Fait à Cergy, le 25 octobre 2024

Le directeur de l'UFR lettres et Sciences humaines

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un